



Recours Refus changement de Statut

Par **habib**, le **14/12/2011** à **21:47**

Bonjour a tous,

Voila je suis un ingénieur en informatique diplômé d'une école Française(Polytech Montpellier) ,je travail au sein d'une SSII en Ile-de-France .J'ai déposé une demande de changement de statut fin Septembre et je viens de recevoir une réponse négative ,ce qui m'a le plus surpris c'est la justification de ce refus :

_Compte tenu des Accord Franco Algérien de 1968 ,vous n'êtes pas autorisé a exercé ce métier sur le sol Français.

Petit bémol c'est que dans ces fameux accords ,il n'était pas du tout question de métiers .De plus le métier d'ingénieur en informatique n'existait pas a cette époque.Donc ce que j'aimerais savoir si il était possible de faire un recours et de faire appel a un avocat.Et aussi si il y'a des gens qui ont connu cette situation ou qu'ils connaissent des gens dans le meme cas.

Amicalement